

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2025

Référence
2025-41

Objet de la délibération
Arrêté préfectoral termites : avis à donner

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Date de la convocation
02/06/2025

Date d'affichage
03/06/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 13/06/2025

Et

Publication ou notification du :
16/06/2025

L' an 2025 et le 11 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne et BRETON Patricia, MM : DEMANGELLE Laurent, CHAMPION Jean-François, FOUQUERAY Olivier et GORGET Stéphane.

Excusés ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. BOURGOIN Pascal et Mme GRIGNE Valérie à Mme MOULIN Valérie et M. BLOT Mickaël à M. FOUQUERAY Olivier.

Excusée : Mme BARBIER Gwenaëlle.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Roselyne OUARDIRHI

Objet de la délibération : Arrêté préfectoral termites : avis à donner

Monsieur Le Maire expose à l'ensemble des conseillers la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre les termites. Ces insectes peuvent en effet occasionner des dégâts importants en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans les construction du bâtiment. Chaque année, de nouvelles communes et de départements français sont touchés. 13 communes sont déjà recensées.

Le préfet informe les collectivités de son intention de prendre un arrêté sur l'intégralité du territoire sarthois, afin de protéger les acquéreurs de biens. Il demande un avis pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur Le Maire à valider l'arrêté préfectoral.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/06/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250611-2025-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Publication : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

